



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Nationale pour le Togo
Service de l'Administration, du Patrimoine et de la Sécurité

CAHIER DES CHARGES

T00/SAPS/0003/2026

Fourniture et pose de bouteilles de gaz pour le système d'extinction automatique d'incendie

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

I.1 - Objet

La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) lance un appel d'offres pour le choix d'un prestataire en vue de la fourniture et de la pose de nouvelles bouteilles de gaz d'extinction des systèmes d'extinction automatique de l'Agence Principale de Lomé.

I.2 - Allotissement

L'appel d'offres est organisé en un lot unique.

I.3 - Conformité des offres

Toute offre qui ne répondrait pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel à concurrence sera rejetée pour non-conformité.

I.4 - Visite des lieux

Une visite des lieux obligatoire sera organisée **le mardi 31 mars 2026 à partir de 10 heures (GMT)** pour permettre aux entreprises candidates de mieux apprécier les travaux à réaliser.

I.5 - Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins de six (6) mois, à compter de la date limite de dépôt des plis.

I.6 - Langue de soumission

L'offre ainsi que tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

I.7 - Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et la Banque Centrale ne sera, en aucun cas, responsable de ces frais ou tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.8 - Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, l'Euro est accepté pour les fournisseurs établis hors de la zone CFA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

I.9 - Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA. A cet égard, les formalités d'obtention du titre d'exonération des droits de douane seront accomplies par la Banque Centrale.

I.10 - Présentation des soumissions

L'offre devra être présentée en quatre (4) parties distinctes :

- une lettre de soumission ;
- une présentation de la société ;
- une proposition technique ;
- une proposition financière.

I.10.1 - Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint à l'annexe 1 précisant tous les éléments de sa proposition. Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

I.10.2 - Présentation de la société du soumissionnaire

La présentation du soumissionnaire comprendra une présentation générale de la société (dénomination, adresse, zones de couverture).

Outre la présentation susvisée, les soumissionnaires devront fournir ou joindre obligatoirement les documents administratifs ci-après dans leurs offres :

- la copie du registre du commerce ou l'attestation d'immatriculation au RCCM ;
- la copie de l'autorisation d'installation ;
- les pouvoirs habilitant le soumissionnaire (lorsque le signataire n'est pas désigné par les statuts pour représenter la société) ;
- l'attestation d'assurance indiquant que le soumissionnaire est couvert par une assurance Responsabilité Civile Chef d'Entreprise ;
- le quitus fiscal ;
- un exemplaire du Cahier des Charges entièrement paraphé, signé et daté avec la mention manuscrite " lu et approuvé ".

I.10.3 - Offre technique

L'offre technique comprendra :

- les opérations d'entretien périodique nécessaires au maintien en bon état des installations durant toute la période (trimestriel, semestriel et annuel) de la durée de la garantie (durée et contenu) ;
- les fiches et notices techniques des bouteilles d'extinction automatiques proposées ;
- le planning prévisionnel de commande des équipements et d'exécution des travaux ;
- les CV et copie de diplôme des techniciens chargés des travaux ;
- la liste des travaux similaires réalisés (joindre obligatoirement les attestations de bonne fin d'exécution ou le procès verbal de réception des travaux) ;
- la méthodologie de réalisation des travaux ;
- la communication de toute autre information technique jugée utile.

I.10.4 - Offre financière

Les prix devront être établis en hors taxes et hors douane. L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

I.11 - PRÉSENTATION DES OFFRES

Les offres seront présentées en trois (3) exemplaires sous double enveloppe de la manière suivante :

I.11.1- L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE

Elle ne portera rien d'autre que les indications suivantes :

- au centre, l'adresse suivante :

BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (BCEAO)
Agence Principale de Lomé
Avenue Abdoulaye FADIGA
01 BP 120 Lomé 01 Lomé TOGO
Tél. : (228) 22 21 53 84 / 22 23 50 00
Fax : (228) 22 23 50 50

- sur la partie supérieure gauche

**APPEL A CONCURRENCE POUR FOURNITURE ET POSE DE BOUTEILLES
 DE GAZ D'EXTINCTION À L'AGENCE PRINCIPALE DE LOMÉ
 A N'OUVRIR QU'EN SÉANCE D'OUVERTURE DES PLIS**

I.11.2- L'ENVELOPPE INTÉRIEURE

Elle est fermée et scellée contenant la SOUMISSION portera le nom du soumissionnaire.

I.12 - Date et heure limites de transmission des dossiers

Les offres doivent être déposées au secrétariat du Directeur de l'Agence Principale de Lomé (11^e étage, porte 1108) ou par mail à l'adresse courrier.t00@bceao.int au plus tard **le vendredi 17 avril 2026 à 17 heures 30 minutes GMT, délai de rigueur.**

Pour toute information complémentaire, vous voudrez bien prendre contact avec Monsieur Kossam A. Théophile DOVI-AMEGO, Chef du Service de l'Administration, du Patrimoine et de la Sécurité, au Tél : 22 23 50 00.

I.13 - Evaluation des offres

L'évaluation des offres s'effectuera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges d'une part, et de l'analyse et de la comparaison des prix proposés, d'autre part. Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre technique conforme est la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et d'annuler l'appel à concurrence en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché. La Banque Centrale pourra exiger du fournisseur de prouver l'origine ainsi que l'état neuf des équipements.

I.14 - Notification définitive du marché

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.15. Lieu de livraison et d'installation

Les équipements devront être livrés à l'Agence Principale de Lomé, sis à l'Avenue Abdoulaye FADIGA et installés comme indiqué dans le présent dossier d'appel d'offres.

I.16 - Délai de livraison et d'installation

I.17.1 - Le délai de livraison et d'installation du matériel devra être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de la commande.

I.17.2 - Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un pour mille (1‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard. Toutefois, le montant de ces pénalités ne peut excéder cinq pour cent (5%) du prix du marché.

I.17 - Réception

La réception provisoire se fera à la fin de l'installation et après vérification du bon fonctionnement des différents systèmes d'extinction automatique, attestée par un procès-verbal de réception provisoire signé par les deux Parties. La réception définitive sera prononcée à la fin de la période de garantie d'un an.

I.18 - Garantie

Les équipements livrés et installés devront être neufs, de bonne qualité et garantis contre tout vice de fabrication. La période de garantie doit être au moins d'un an. En cas de non-conformité, leur retour sera entièrement à la charge du fournisseur. En outre, toute nouvelle installation réalisée devra être garantie (durée et contenu).

I.19 - Modalités de paiement

En cas d'attribution du marché, les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance forfaitaire de démarrage de trente pour cent (30%) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, à compter de la date de signature du bordereau de livraison ;
- soixante-cinq pour cent (65%), à la livraison et l'installation conformes des équipements attestées par la signature du procès-verbal de réception provisoire ;
- cinq pour cent (5%) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie lors de la réception définitive.

I.20 - Litiges et contestations

I.20.1 - Tout litige sera réglé à l'amiable. A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné par la CCJA.

I.20.2 - L'arbitrage se déroulera en langue française à Lomé au Togo, et selon le droit togolais.

I.20.3 - Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie succombante

DEUXIEME PARTIE : DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES, DES PRESTATIONS ET DES CARACTÉRISTIQUES DES ÉQUIPEMENTS À FOURNIR ET À INSTALLER

1- DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES

Des systèmes d'extinction automatique sont installés dans les locaux à risques spécifiques comme la salle des serveurs, le local groupes électrogènes et la salle des Archives Centrales. A cet égard, ces systèmes se répartissent comme suit :

- deux (2) systèmes d'extinction automatique dans la salle des serveurs ;
- deux (2) systèmes d'extinction automatique dans le local des groupes électrogènes ;
- huit (8) systèmes d'extinction automatique dans la salle des Archives Centrales.

2- DESCRIPTION DES PRESTATIONS ATTENDUES

Dans la perspective de remettre en bon état de fonctionnement les systèmes d'extinction automatique dans la salle des Archives Centrales, dans la salle des serveurs, et dans le local des groupes électrogènes, il sera procédé à la fourniture et installation des bouteilles de gaz d'extinction automatique des locaux précités. A cet effet, les prestations minimales, ci-après, sont à réaliser :

- la dépose des anciennes bouteilles et leur évacuation ;
- la fourniture et la pose de nouvelles bouteilles de gaz d'extinction y compris tous les accessoires nécessaires à la pose ;
- la vérification générale y compris la fourniture d'équipements ou d'accessoires nécessaires à la mise en conformité avec le système existant ;
- la mise en service et les tests des différents systèmes.

Les soumissionnaires peuvent proposer toute autre offre en variante à condition que celle-ci soit suffisamment expliquée par une note faisant ressortir son intérêt pour la Banque.

3. SPECIFICATIONS TECHNIQUES PARTICULIERES DU MATÉRIEL À INSTALLER

3-1 Gaz Novec 1230

Composants principaux d'un système Novec 1230 :

- Agent extincteur : Le fluide Novec 1230, stocké sous forme liquide dans des bouteilles en acier ;
- Stockage et mise sous pression : Bouteilles de stockage équipées de vannes, pressurisées avec de l'azote à 36 Bars ; Pression de stockage : 25 Bars à 20°C ;
- Buses de décharge : Installées en fin de réseau pour pulvériser l'agent dans le local, provoquant sa vaporisation immédiate ;
- Composants de sécurité : Soupapes de décharge de pression sur les collecteurs, et vannes de non-retour pour prévenir le reflux.

3-2 Gaz CO2

Caractéristiques principales du gaz CO2

Composants principaux d'un système à CO2 :

- Agent extincteur : le CO2 stocké sous 57,3 Bars ;
- Propriétés : Incolore, inodore, non conducteur d'électricité, détectable à forte pression, pas de résidu ;
- Buses de décharge : Installées en fin de réseau pour pulvériser l'agent dans le local, provoquant sa vaporisation immédiate ;
- Composants de sécurité : Soupapes de décharge de pression sur les collecteurs, et vannes de non-retour pour prévenir le reflux.

IMPORTANT :

- *Les fiches techniques des bouteilles d'extinction proposées seront impérativement jointes.*
- *Une attention particulière sera accordée aux propositions écologiques et à la protection de l'environnement.*
- *Une visite des lieux obligatoire sera organisée pour permettre aux soumissionnaires d'apprécier l'étendue des travaux, avoir une idée précise des conditions d'accès, de manutention et autres exigences difficilement descriptibles dans un cahier des charges.*

TROISIEME PARTIE : CADRE DE DEVIS

Le soumissionnaire devra renseigner toutes les lignes du cadre de devis suivant

N° Ord	Désignation du matériel	Unité	Quantité	Prix unitaire	Coût total HT/HD (FCFA)
1	Fourniture et installation de bouteille de gaz d'extinction à base de CO2, charge 45 Kg pour le local groupe électrogène y compris le kit comprenant : - 1 Collier de fixation - 1 Flexible de décharge - 1 Déclencheur électrique - 1 Pressostat de contrôle de fuite et toutes sujétions d'installation puis test de mise en marche	Ens	2		
2	Fourniture et installation de bouteille de gaz d'extinction à novéc 1230, charge 140 Kg, pour la salle serveurs y compris le kit comprenant : - 1 Collier de fixation - 1 Flexible de décharge - 1 Déclencheur électrique - 1 Pressostat de contrôle de fuite et toutes sujétions d'installation puis test de mise en marche	Ens	2		
3	Fourniture et installation de bouteille de gaz d'extinction à novéc 1230, charge 140 Kg, pour la salle des Archives Centrales y compris le kit comprenant : - 1 Collier de fixation - 1 Flexible de décharge - 1 Déclencheur électrique - 1 Pressostat de contrôle de fuite et toutes sujétions d'installation puis test de mise en marche	Ens	8		
4	Dépose et récupération des anciennes bouteilles	Ens	1		
5	MONTANT TOTAL HT/HD				

ANNEXE I :

Formulaire de souscription (indiquer le lieu et la date)

A l'attention de : Madame le Directeur de l'Agence Principale

Objet : Fourniture et pose de bouteilles de gaz pour le dispositif d'extinction automatique d'incendie à l'Agence Principale de Lomé.

Nous, soussignés, (Nom, Prénom et qualité) soumettons par la présente, une offre de prix pour la fourniture et la pose de bouteilles de gaz pour le dispositif d'extinction automatique d'incendie à l'Agence Principale de Lomé, pour un montant global HT/HDD deFCFA.

Nous déclarons par la présente que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification. Notre offre engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant des négociations sur le montant du marché, nous nous engageons, si celle-ci est retenue, à commencer les prestations, au plus tard à la date convenue lors desdites négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire